



Problème garantie produit technologique

Par **Natas**, le **04/06/2008** à **19:11**

Bonjour,
Je dispose d'une console de jeux vidéo Playstation 3 et je souhaiterais savoir pour un tel type de produit quelle est la garantie obligatoire qui est fixée?
Dans le magasin on me dit que c'est un an et vu que la playstation 3 a tendance à être fragile et à retourner en SAV, il voulait me vendre une extension de garantie de 2 ans à 40e (en plus de celle de 1 an du constructeur).
Avant de prendre ma décision, j'aimerais avoir votre opinion, car j'entend ici ou là des personnes expliquer que la garantie légale pour un produit de ce type est au minimum de 2 ans (cela a parait il été fixé par une directive européenne de 2002)
Je vous remercie d'avance pour votre réponse.